



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2022 - 14</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 21/03/2022</b>	<b>Objet :</b> Association CPIE Sud Champagne. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Amphibiens.	<b>Avis :</b> favorable

### Contexte

La demande est déposée par l'association CPIE Sud Champagne, Domaine de Saint-Victor 10200 Soulaines-Dhuys.

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Crapaud commun *Bufo bufo*
- Grenouille rousse *Rana temporaria* ;
- Grenouille agile *Rana dalmatina* ;
- Complexe des Grenouilles vertes : *Pelophylax kl. esculentus* ; *Pelophylax lessonae* ; *Pelophylax ridibundus* ;
- Alyte accoucheur *Alytes obstetricans* ;
- Triton crêté *Triturus cristatus* ;
- Triton palmé *Lissotriton helveticus* ;
- Triton ponctué *Lissotriton vulgaris* ;
- Triton alpestre *Ichtyosaura alpestris* ;
- Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*.

La dérogation est sollicitée pour une période courant de février 2022 à décembre 2024..

### Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

### Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616\*01;
- Résultats des suivis 2021

## **Analyse du CSRPN**

*Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées*

Les objectifs de cette demande sont des plus intéressants et permettent d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune à l'échelle Grand Est tout en actualisant les ZNIEFF, en particulier au vu du bilan de l'année 2021.

Les protocoles et méthodologies sont bien décrites et réalisées par des expertes reconnus.

Les protocoles sanitaires et techniques sont bien décrits et réalisés par des experts reconnus.

Il est juste dommage qu'il n'y ait pas de cartes de répartition de prospections à réaliser et qu'il n'y ait pas de référence au même programme menée par la LPO Champagne-Ardenne pour bien comprendre la répartition et la complémentarité des prospections.

## **Avis du CSRPN**

Favorable

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand  
Est

